



POLITIQUE D'ACHATS DURABLES RAMON CLEMENTE S.A.

01.	OBJET	2
02.	CHAMP D'APPLICATION.....	2
03.	PRINCIPES DE CONDUITE.....	2
04.	ENGAGEMENTS.....	3
05.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	4



01. OBJET

Cette politique définit le comportement de RAMON CLEMENTE S.A. dans le but de promouvoir une conduite d'affaires durable et responsable tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, en encourageant les meilleures pratiques dans l'achat et la contractualisation de biens et de services à travers une gestion qui prend en compte et intègre les droits des travailleurs, l'environnement, le domaine social et économique.

Avec cette politique, nous souhaitons intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies dans l'ensemble du processus d'achats afin de contribuer à la réalisation des objectifs de garantir le respect des normes applicables en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement pour promouvoir une économie mondiale plus juste et durable, ainsi qu'une gouvernance d'entreprise responsable.

02. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant directement ou indirectement dans les activités et processus de RAMON CLEMENTE S.A.

03. PRINCIPES DE CONDUITE

Pour mettre en œuvre son engagement en faveur des achats durables, RAMON CLEMENTE S.A. se guidera par les principes de conduite suivants, qui s'appliquent à toutes ses activités :

- **Développement durable** : promouvoir le développement durable, respecter les droits de l'homme et contribuer aux ODD.
- **Éthique et intégrité** : maintenir les plus hauts standards éthiques, respecter les lois locales et les recommandations internationales.
- **Transparence et équité** : favoriser des relations honnêtes, transparentes et équitables.
- **Confidentialité et protection des données** : garantir la confidentialité de toutes les informations partagées.
- **Écoute active, dialogue et communication** : promouvoir des mécanismes de dialogue et de retour d'information continus pour créer de la valeur à long terme.

04. ENGAGEMENTS

Alignée avec les engagements de RAMON CLEMENTE S.A. envers ses fournisseurs et partenaires commerciaux, l'ensemble des principes suivants représente les attentes de RAMON CLEMENTE S.A. quant au comportement de ceux-ci :

- **Promotion de la durabilité** : promouvoir la durabilité au sein de ses propres opérations, ainsi qu'avec sa chaîne d'approvisionnement.
Prioriser, chaque fois que cela est possible, l'achat de produits partiellement ou totalement durables, fabriqués à partir de matériaux recyclés ou dont la fin de vie est recyclable.
- **Gouvernance et responsabilité** : mettre en place des mesures de gouvernance robustes (politiques et procédures), attribuer les responsabilités en conséquence et garantir des mécanismes de responsabilité.
- **Éthique et intégrité** : veiller à ce que les principes d'éthique et d'intégrité, l'égalité des chances et la libre concurrence, la transparence et la traçabilité, ainsi que l'indépendance et l'objectivité dans la prise de décisions, soient respectés.
- **Droits de l'homme et conditions de travail** : garantir le respect et la promotion des droits de l'homme et de bonnes conditions de travail, en tenant compte des recommandations internationales ou des conventions collectives applicables, tant dans ses propres opérations qu'en relation avec sa chaîne d'approvisionnement.
- **Respect de l'environnement** : minimiser l'impact environnemental et partager des objectifs communs.
Valoriser positivement l'action climatique en faisant appel à des tiers qui démontrent une consommation plus responsable et efficace de l'énergie et des ressources en eau, qui proposent des initiatives en matière d'efficacité énergétique, ainsi que les meilleures pratiques en matière de consommation responsable des matières premières et d'économie circulaire.
- **Garantie de qualité** : fournir des produits et services de la plus haute qualité en temps voulu.
- **Engagement envers la communauté** : encourager le développement de la société et agir en tant que promoteur au sein de la communauté où l'entreprise opère.
Favoriser le commerce local.
- **Former, sensibiliser, homologuer et inspecter** à la fois les acheteurs et les fournisseurs sur les aspects éthiques et de conformité légale, ainsi que sur les aspects

de RSE, et promouvoir qu'ils transmettent à leur tour cet engagement à leur propre chaîne d'approvisionnement.

05. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente *Politique des achats durables* a été approuvée par la direction le 29 novembre 2024. Elle entrera en vigueur dès sa publication et est disponible pour tous les collaborateurs.

La personne occupant le poste de Responsable HSEQ est responsable de publier, de réviser et de mettre à jour cette politique lorsque cela est nécessaire. Cette politique remplace et annule toute autre politique ou procédure antérieure.